



COMMUNE
DE
DRINCHAM

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

27 septembre 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

La commune n'exercera pas son Droit de Prémption Urbain sur le terrain cadastré A 687, rue des Prairies. Ainsi tous les terrains constructibles du lotissement ont trouvé acquéreur.

La commune sollicitera le fonds de concours de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour les travaux réalisés sur le bloc sanitaire de la salle polyvalente. Ce fonds s'élèvera à 2 399,13 €.

Il sera réclamé auprès d'Orange une redevance d'occupation des sols pour un montant de 173,33 €.

La modification des statuts de la CCHF est adoptée. Elle permettra à la CCHF de continuer à percevoir une dotation de l'Etat bonifiée à hauteur de 700 000 €. En voici les termes :

Compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de service au public ».

Compétence facultative complétée « Soutien et organisation d'évènements artistiques et culturels... » répondant à des critères précis, et « Contrat local d'Education Artistique ou assimilé »

Une modification des statuts du SIAN SIDEN est également approuvée. Elle permettra notamment au SIAN SIDEN d'exercer la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » sur des territoires qui ont des difficultés à mettre en place cette compétence. Cependant la commune n'adhèrera au SIAN SIDEN pour cette compétence déjà transférée à la CCHF.

Par ailleurs le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion des communes d'Escaupont, de Cuvillers, d'Ostricourt, de Thumeries, de Caullery, de La selve et de La Malmaison au SIAN SIDEN.

Les écoles de Broxeele et de Drincham se partagent les frais relatifs à l'enseignement de la natation à la piscine de Bourbourg. La commune de Drincham ayant réglé la totalité du coût des entrées piscine, soit 400 € récupèrera auprès de la commune de Broxeele, la somme de 200 €.

En matière de communication, il existe le site internet de la commune qui reprend bon nombre d'informations. Un effort d'actualisation sera fait. Par ailleurs un bulletin municipal sera toujours édité en début d'année. Un quatre pages à raison de trois ou quatre parutions par an complètera le volet information.

Concernant la sécurité routière, quatre points dangereux sont soulevés par les élus :

- Carrefour CD11 – CD110 : Venant de Lynck, la visibilité au carrefour est très mauvaise. Les services de la voirie départementale seront contactés.

- Sortie de la rue de Flandre : La visibilité à la sortie de la rue de Flandre est dangereuse. La taille plus prononcée de la haie de la propriété riveraine améliorerait la visibilité.

- Stationnement sur les trottoirs : Le stationnement sur les trottoirs à proximité des carrefours gêne la visibilité des automobilistes. En cas d'accident, si les propriétaires des véhicules n'utilisent pas les places de stationnement, leur responsabilité pourrait être engagée.
- Vitesse excessive sur le C.D. 110 : Les options -radars pédagogiques- et - feux tricolores intelligents - seront étudiées.

Les prochaines manifestations :

- le Samedi 7 octobre à 19 heures : - Remise des prix du concours des maisons fleuries - Remise de distinctions aux donateurs de sang - Remise de médaille d'honneur du travail à Ivan Ryckewaert
- le samedi 18 novembre : Concours de cartes organisé par le Club des Aînés